Objets trouvés

Vous avez trouvé ou perdu un objet ?
La ville de Béthune dispose d'un service d'objets trouvés au sein des locaux de la police municipale.

Fonctionnement du service des objets trouvés

Durée de conservation

Les objets trouvés sont conservés de 1 à 2 ans en fonction de la valeur. En cas de non réclamation, ils sont ensuite détruits.

SOURD OU MALENT
EN 1 CLIC

Pour information et comme la loi le prévoit, les documents officiels d'identité (passeports, cartes d'identit ...) sont automatiquement détruits.

Horaires d'ouverture

Le service des objets trouvés est ouvert du lundi au vendredi

- de 9h00 à 12h00
- et de 14h00 à 17h00